

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01513

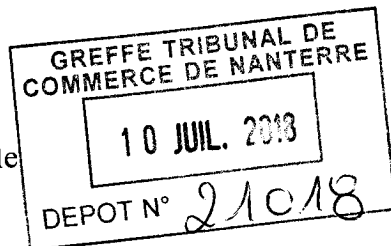
Numéro SIREN : 513 814 061

Nom ou dénomination : 2 B 3

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2018 sous le numéro de dépôt 21018

« 2 B 3 »

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 15.000 €
Siège social : 3 Villa de Villiers
92200 NEUILLY SUR SEINE
513.814.061 RCS NANTERRE
SIRET : 513.814.061.00026
APE : 7022Z



COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 30 SEPTEMBRE 2017

-:-:-:-

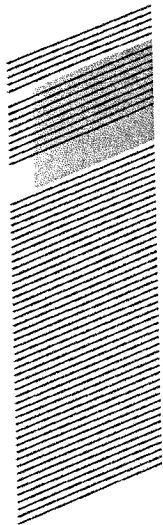
Bilan, Compte de résultat, Annexes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized name and a horizontal line extending to the right.



Comptes annuels

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

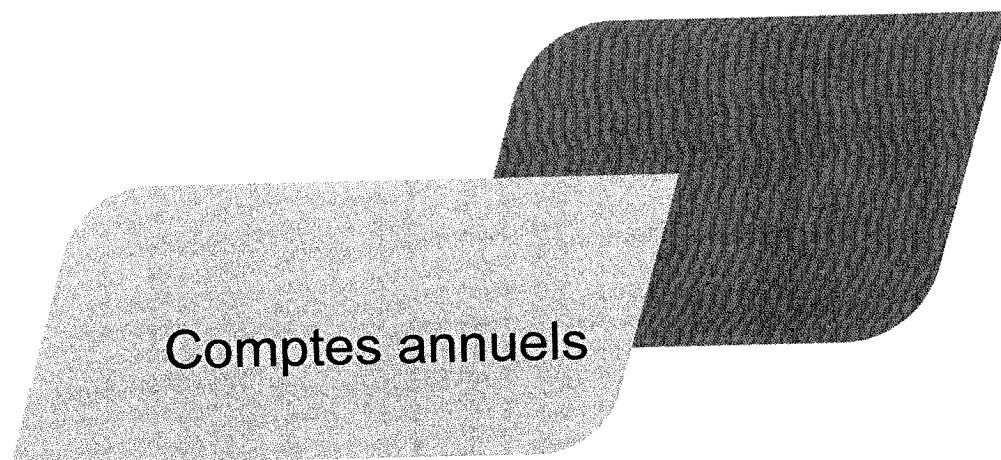
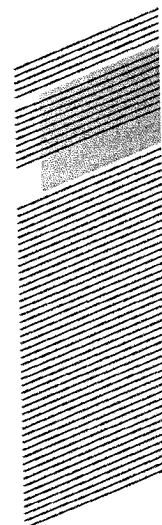
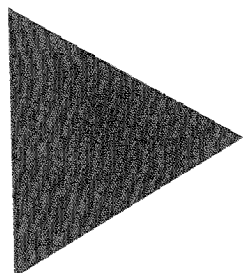


SASU 2 B 3

3 Villa de Villiers
92200 NEUILLY SUR SEINE
APE : 7022Z
Siret : 51381406100026

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Attestation d'Expert Comptable	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Faits caractéristiques</i>	9
<i>Notes sur le bilan</i>	10
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	17
<i>Autres informations</i>	18
2. Analyse et commentaires	19
Dossier de Gestion	20
3. Détail des comptes	31
Bilan détaillé	32
Compte de résultat détaillé	36



Comptes annuels

Attestation d'Expert Comptable

RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes annuels de la société SASU 2 B 3 pour l'exercice du 01 octobre 2016 au 30 septembre 2017, et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	3 724 675
Chiffre d'affaires	109 356
Résultat net comptable (Perte)	-418

Fait à YERRES
Le 28 décembre 2017

GUERIN EMILIE
EXPERT COMPTABLE

Bilan

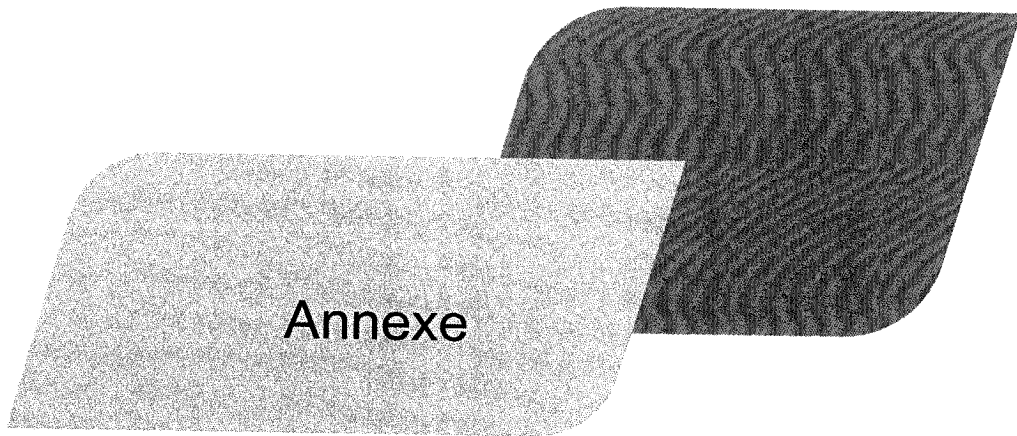
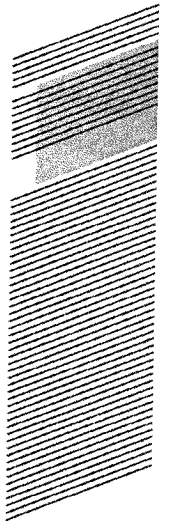
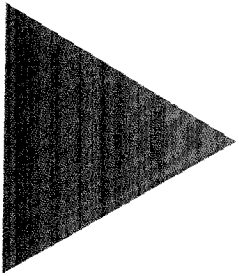
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	12 614	5 155	7 458	7 458
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 401 554		2 401 554	2 386 554
Autres titres immobilisés	250 000		250 000	200 150
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 664 168	5 155	2 659 013	2 594 163
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	67 188		67 188	40 328
Fournisseurs débiteurs				1 035
Personnel				1 228
Etat, Impôts sur les bénéfices	6 262		6 262	21 976
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 677		4 677	4 237
Autres créances	18 755		18 755	2 229
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				950 000
Valeurs mobilières de placement				183 018
Disponibilités	968 781		968 781	
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 065 663		1 065 663	1 204 050
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 729 831	5 155	3 724 675	3 798 213

Bilan

PASSIF	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
Capital social ou individuel	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 500	1 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	3 709 306	3 779 306
Résultat de l'exercice	-49 173	-49 173
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 676 215	3 746 633
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	5 900	19 217
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 325	14 640
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>	905	
<i>Etat, Impôts sur les bénéficiaires</i>	8 221	4 488
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>	11 213	7 516
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales	5 775	5 718
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 114	17 722
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	123	
TOTAL DETTES	48 461	51 580
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	3 724 675	3 798 213

Compte de résultat

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	109 356	107 118	2 238	2,09
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits	11 152	8 742	2 410	27,57
Total	120 508	115 860	4 648	4,01
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	77 770	98 793	-21 023	-21,28
Total	77 770	98 793	-21 023	-21,28
MARGE SUR M/SES & MAT	42 739	17 067	25 672	150,41
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	5 925	6 579	-654	-9,94
Salaires et Traitements	50 437	47 613	2 824	5,93
Charges sociales	19 820	11 808	8 013	67,86
Amortissements et provisions				
Autres charges	50	153	-103	-67,41
Total	76 232	66 153	10 080	15,24
RESULTAT D'EXPLOITATION	-33 494	-49 085	15 592	-31,76
Produits financiers	33 525	3	33 523	NS
Charges financières				
Résultat financier	33 525	3	33 523	NS
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	32	-49 083	49 115	-100,06
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles	450	90	360	400,00
Résultat exceptionnel	-450	-90	-360	400,00
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
RESULTAT DE L'EXERCICE	-418	-49 173	48 755	-99,15



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 2 B 3

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 3 724 675 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 418 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 276 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Aucun élément significatif n'est intervenu sur l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 614			12 614
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	12 614			12 614
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 386 554	15 000		2 401 554
- Autres titres immobilisés	200 150	49 850		250 000
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 586 704	64 850		2 651 554
ACTIF IMMOBILISE	2 599 318	64 850		2 664 168



S.A.S. 2 B 3

*3, villa de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine*

*S.A.S. AU CAPITAL DE 15 000 €
R.C.S. : NANTERRE 513 814 061*

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017

EFICO - Siège : 13, rue des Fermiers - 75017 PARIS

S.A. d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 1 426 000 € - R.C.S. Paris 531 454 254

Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France

N° d'identification intracommunautaire FR 61531454254

Mail : contact@efico-france.fr - Tél. : +33 (0)1 30 72 52 00 - Fax : +33 (0)1 30 72 52 59 - <http://www.efico-france.fr>

S.A.S. 2 B 3
3, villa de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

S.A.S. au capital de 15 000 €
R.C.S. : Nanterre 513 814 061

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2017

S.A.S. 2 B 3
3, villa de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

S.A.S. au capital de 15 000 €
R.C.S. : Nanterre 513 814 061

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2017

A l'associé unique de la société 2 B 3,

OPINION

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la *S.A.S. 2 B 3* relatif à l'exercice clos le *30 septembre 2017* tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation :

Au 30 septembre 2017, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 2.402 milliers d'euros soit 64% du total de l'actif.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, une provision pour dépréciation des titres de participation est constituée pour le montant de la différence.

Lorsque la valeur d'utilité devient négative, les créances détenues sur la filiale concernée sont dépréciées et, le cas échéant, une provision pour risques et charges est constatée.

Notre appréciation de cette évaluation s'est fondée sur les modalités de comptabilisation et de provision pour dépréciation de ces titres de participation par la société.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- rapprocher l'actif net comptable retenu avec les comptes des filiales ;
- corroborer avec la direction le caractère raisonnable et suffisant de la provision pour dépréciation des titres de participation, le cas échéant, selon les hypothèses retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSOCIE UNIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES
CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES
AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES
A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette

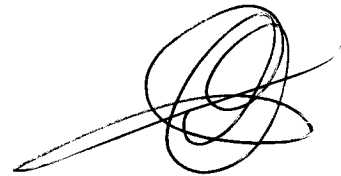
incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 mars 2018

EFICO

Commissaire aux Comptes

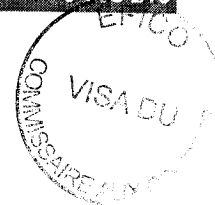
A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Johanne AUBRY

Associée

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	12 614	5 155	7 458	7 458
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 401 554		2 401 554	2 386 554
Autres titres immobilisés	250 000		250 000	200 150
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 664 168	5 155	2 659 013	2 594 163
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	67 188		67 188	40 328
Fournisseurs débiteurs				1 035
Personnel				1 228
Etat, Impôts sur les bénéfices	6 262		6 262	21 976
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 677		4 677	4 237
Autres créances	18 755		18 755	2 229
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				950 000
Disponibilités	968 781		968 781	183 018
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 065 663		1 065 663	1 204 050
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 729 831	5 155	3 724 675	3 798 213



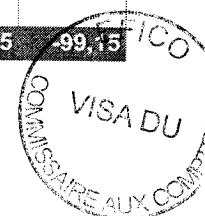
Bilan

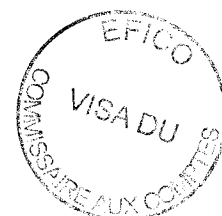
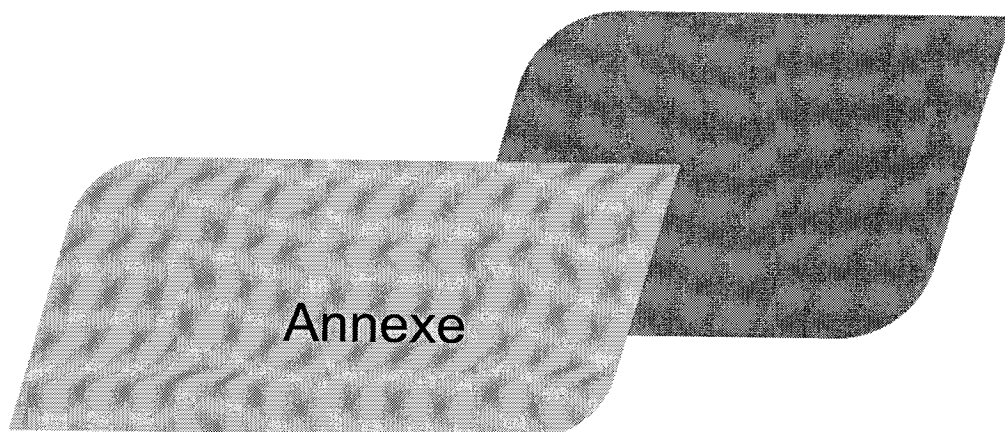
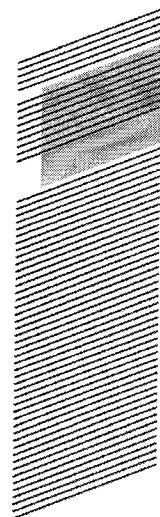
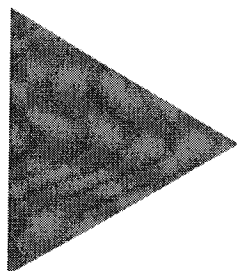
	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	1 500	1 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 709 306	3 779 306
Report à nouveau	-49 173	
Résultat de l'exercice	-418	-49 173
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 676 215	3 746 633
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	5 900	19 217
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 325	14 640
<i>Personnel</i>	905	
<i>Organismes sociaux</i>	8 221	4 488
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	11 213	7 516
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	5 775	5 718
Dettes fiscales et sociales	26 114	17 722
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	123	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	48 461	51 580
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	3 724 675	3 798 213



Compte de résultat

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	109 356	107 118	2 238	2,09
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits	11 152	8 742	2 410	27,57
Total	120 508	115 860	4 648	4,01
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	77 770	98 793	-21 023	-21,28
Total	77 770	98 793	-21 023	-21,28
MARGE SUR M/SES & MAT	42 739	17 067	25 672	150,41
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	5 925	6 579	-654	-9,94
Salaires et Traitements	50 437	47 613	2 824	5,93
Charges sociales	19 820	11 808	8 013	67,86
Amortissements et provisions				
Autres charges	50	153	-103	-67,41
Total	76 232	66 153	10 080	15,24
RESULTAT D'EXPLOITATION	-33 494	-49 085	15 592	-31,76
Produits financiers	33 525	3	33 523	NS
Charges financières				
Résultat financier	33 525	3	33 523	NS
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	32	-49 083	49 115	-100,06
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles	450	90	360	400,00
Résultat exceptionnel	-450	-90	-360	400,00
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
RESULTAT DE L'EXERCICE	-418	-49 173	48 755	99,15





Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 2 B 3

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 3 724 675 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 418 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

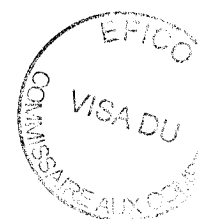
Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 276 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Aucun élément significatif n'est intervenu sur l'exercice.

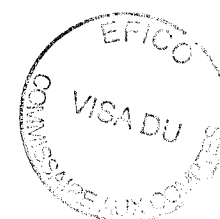


Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

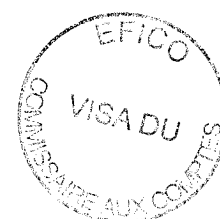
	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 614			12 614
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	12 614			12 614
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 386 554	15 000		2 401 554
- Autres titres immobilisés	200 150	49 850		250 000
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 586 704	64 850		2 651 554
ACTIF IMMOBILISE	2 599 318	64 850		2 664 168



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports			64 850	64 850
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			64 850	64 850
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS 2B3C 92200 NEUILLY SUR SEINE	15 000		100,00	-3 704
SAS 2B3DA 91600 SAVIGNY SUR ORGE	30 000	31 130	95,00	-95 397
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	104 500	104 500	18 479		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					



Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 155			5 155
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 155			5 155
ACTIF IMMOBILISE	5 155			5 155



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 96 882 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	67 188	67 188	
Capital souscrit - appelé, non versé	29 694	29 694	
Charges constatées d'avance			
Total	96 882	96 882	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	2 400
Etat - produits à recevoir	276
Total	2 676



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 150 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 48 461 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 325	16 325		
Dettes fiscales et sociales	26 114	26 114		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 022	6 022		
Produits constatés d'avance				
Total	48 461	48 461		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	5 900			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 5 900 euros.



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenu	15 821
Dettes provis. pr congés à payer	394
Charges sociales s/congés à payer	154
Autres charges a payer	5 214
Total	21 583



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	30/09/2017	30/09/2016
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 336	
Autres intérêts et produits assimilés	32 190	3
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	33 525	3
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		
Résultat financier	33 525	3

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791000 - Transfert de charges d'exploitation	9 622	
	9 622	
Total	9 622	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2015, la société SASU 2 B 3 est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SASU 2 B 3. Elle agit en qualité de tête de groupe.



Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



« 2 B 3 »

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 15.000 €
Siège social : 3 Villa de Villiers
92200 NEUILLY SUR SEINE
513.814.061 RCS NANTERRE
SIRET : 513.814.061.00026
APE : 7022Z

PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT
EXTRAIT DU TEXTE DES DECISIONS

DEUXIEME DECISION

Il est proposé à l'associé unique d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 s'élevant à 418,22 € en totalité au compte « Report à nouveau ».

-:-:-:-

AFFECTATION DU RESULTAT

DECISIONS A CARACTERE ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 MARS 2018

DEUXIEME DECISION
Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 s'élevant à 418,22 € en totalité au compte « Report à nouveau ».

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT
Monsieur Thierry CANTORNE

